

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 336 Budget Participatif - Subventions (261.000 euros) et conventions avec deux associations: Fédération Envie (BPP 2017 « Refabriquons à Paris ») ; REFER (BPP 2017 « Tous Récup »).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions d'investissement aux associations Fédération Envie et Réseau Francilien du Réemploi, et à signer avec elles des conventions de subvention d'investissement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 250.000 euros est attribuée à l'association Fédération Envie sise 10 rue Julien Lacroix Paris 20e (N°SIMPA 182443, n° dossier 2019_10077), au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 11.000 euros est attribuée à l'association Réseau Francilien du Réemploi sise 125 rue du Chemin Vert Paris 11e (SIMPA 183150, n° dossier 2019_10066) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante de 261.000 euros sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO